Informations de base

1996/0283(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE **Subject** 3.30.25.02 Programmes et plans d'action sur l'information	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HENDRICK Mark Phillip (PSE)	09/10/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2079	1998-03-30
Télécommunications	2054	1997-12-01

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/12/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0592	Résumé
29/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/1997	Vote en commission		Résumé
17/04/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0163/1997	
25/06/1997	Débat en plénière		
10/10/1997	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1997)0460	Résumé
30/03/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

30/03/1998	Fin de la procédure au Parlement		
07/04/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0283(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08622

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0163/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0003	17/04/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0352/1997 JO C 222 21.07.1997, p. 0014-0039	26/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0592 JO C 051 21.02.1997, p. 0012	12/12/1996	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1997)0460 JO C 344 14.11.1997, p. 0009	10/10/1997	Résumé
Document de suivi	COM(2001)0350	27/06/2001	Résumé
Document de suivi	COM(2005)0260	24/06/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision 1998/0253
JO L 107 07.04.1998, p. 0010

Résumé

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 10/10/1997 - Proposition législative modifiée

La Commission a décidé de proposer une base légale pour un certain nombre de lignes budgétaires et a adressé une communication à ce sujet à l'autorité budgétaire (voir COS0382). La présente proposition, soumise en application de cette communication, porte sur la ligne budgétaire B5-331 et concerne un programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe. Les activités prévues par la proposition s'intègrent dans trois lignes d'action: a) mesures de sensibilisation: - diffusion de l'information et promotion d'actions visant à mieux faire comprendre les possibilités offertes par la société de l'information; - recensement et identification des besoins des citoyens et mesures visant à inciter l'industrie (notamment les PME) à proposer des services et des applications répondant à ces besoins; - mise en évidence des impacts potentiels de la société de l'information au niveau régional; - organisation et suivi de tribunes de discussion. b) mesures d'aide à la mise en place de la société de l'information: - analyse des aspects techniques, économiques, sociaux etréglementaires et optimisation des avantages socio-économiques; - évaluation des possibilités et des difficultés d'accès des catégories sociales les moins favorisées et des régions défavorisées aux produits et services de la société de l'information; - inventaire permanent des projets qui facilitent le déploiement de la société de l'information; - contribution, à partir des meilleurs programmes et pratiques recensés, à l'application, à l'échelle européenne, de mesures, de projets et de services réussis; - identification et évaluation des mécanismes financiers nécessaires au développement de la société de l'information; - identification des obstacles au fonctionnement du marché intérieur; - lancement d'actions visant à définir les priorités des PME. c) mesures visant à prendre en considération et à exploiter la dimension mondiale de la société de l'information: - inventaire des initiatives prises dans le monde, échange d'informations avec les pays tiers et les pays en développement, collaboration avec des organisations internationales pour des actions de démonstration. Pour l'adoption de cette décision, le traité CE ne prévoit pas d'autres pouvoirs que ceux définis à l'art. 235.

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 12/12/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de décision vise à établir un programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe CONTENU : le programme couvre la période du 01/01/1997 au 31/12/2001 et prévoit des actions visant à : - sensibiliser davantage l'opinion publique à l'impact potentiel de la société de l'information et de ses nouvelles applications; - contribuer à la mise en place de la société de l'information en Europe, par un élargissement de l'accès aux nouveaux services et applications et par une familiarisation à leur utilisation; - prendre en considération et exploiter la dimension mondiale de la société de l'information.

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 27/06/2001 - Document de suivi

Conformément à l'article 8 de la décision du Conseil instituant le programme PROMISE, le programme a été soumis à une évaluation intermédiaire, effectuée par un groupe d'experts indépendants. Le rapport final a été présenté à la Commission en janvier 2000. Les réactions de la Commission aux principales recommandations du groupe d'évaluation se fondent pour la plupart sur les résultats des discussions menées avec le comité PROMISE. Dans son évaluation globale, le rapport indique les domaines dans lesquels le programme s'est révélé efficace, à savoir les activités web, la collecte de données et d'informations, ainsi que les mesures prises pour développer et diffuser les bonnes pratiques parmi les PME. Le groupe d'experts reconnaît également quelques domaines présentant un certain potentiel et cite notamment le forum de la société de l'information. Il remarque également de nets progrès dans l'approche stratégique moyennant une concentration sur des activités ayant des effets multiplicateurs. Le groupe observe d'autre part que le champ d'application de la décision du Conseil est trop large et que les objectifs visés ne peuvent pas être atteints avec les ressources financières disponibles. Par ailleurs, la décision du Conseil ne tient pas compte du rythme de l'évolution de la société de l'information. Le rapport observe que le programme PROMISE n'est pas clairement lié avec les objectifs poursuivis par la Commission dans le domaine de la société de l'information et que les programmes de travail manquent de cohésion et ne sont pas assez ciblés. Pour corriger ces faiblesses, le groupe propose principalement de fixer un objectif stratégique en donnant au programme des orientations précises qui reflètent les priorités politiques. Le programme PROMISE doit poursuivre des objectifs quantifiables et des activités qui ont donné les meilleurs résultats (faciliter la mise en réseau et l'accès aux informations, notamment). De nombreuses recommandations spécifiques du groupe d'experts concernent la gestion et la mise en oeuvre du programme ainsi que les différents catégories d'actions (sensibilisation, avantages socio-économiques de la SI, dimension internationale). Les

recommandations du groupe ont permis d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir du programme PROMISE. Prenant en compte les développements en parallèle dans le cadre de la politique communautaire de la société de l'information, la Commission a décidé de réorienter les actions du programme pour soutenir l'initiative eEurope et de rationaliser la gestion.

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 30/03/1998 - Acte final

OBJECTIF: établir un programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe ("Société de l'information"). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Décision du Conseil 98/253/CE. CONTENU: le programme couvre la période du 01/01/1998 au 31/12 /2002. Le montant de référence financière pour son exécution s'élève à 25 millions d'écus. Les objectifs du programme sont les suivants: 1) sensibiliser davantage l'opinion publique à l'impact potentiel de la société de l'information et de ses nouvelles applications et stimuler la motivation et la capacité des individus à participer aux changements conduisant à la société de l'information; 2) optimiser les avantages socio-économiques de la société de l'information en Europe: - en analysant ses aspects techniques, économiques, sociaux et réglementaires, - en évaluant les défis qu'entraîne la mutation vers la société de l'information, notamment en matière d'emploi, - en encourageant la synergie et la coopération entre les actions menées aux niveaux européen et national; 3) renforcer le rôle et la visibilité de l'Europe dans la dimension mondiale de la société de l'information. Pour atteindre ces objectifs, la Commission pourra recourir à des moyens tels que: l'attribution de marchés pour l'exécution de tâches relatives à des analyses, des études ou des actions de démonstration; l'organisation de réunions d'experts, de conférences ou de séminaires; la publication et la diffusion d'informations. La participation au programme peut, sous certaines conditions, être ouverte à des entités établies dans des pays tiers ainsi qu'à des organisations internationales.

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 26/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen, en adoptant le rapport de M. Mark HENDRICK (PSE, RU), a souligné que par cette proposition, il s'agissait d'assurer un financement complémentaire réservé aux seules actions de coordination entre les secteurs des politiques communes déjà impliquées dans le développement de la société de l'information. Le Parlement a apporté un certain nombre d'amendements à la proposition. Parmi ceux-ci, on retiendra plus particulièrement celui qui limite la participation de la Commission à l'organisation de réunions d'experts à 10 % des crédits annuels, celui qui demande à la Commission de tenir le Parlement européen informé des travaux du Comité consultatif et celui qui demande que soit créé un groupe consultatif composé d'experts appartenant au milieu industriel et universitaire. Le Parlement souhaite également que des mesures soient prises afin de contrôler l'efficacité des dépenses affectées à des actions visant à instaurer la société de l'information en Europe en vue d'assurer une utilisation optimale des crédits communautaires pour les futurs programmes.

Société de l'information en Europe: programme communautaire pluriannuel 1998-2002 PROMISE

1996/0283(CNS) - 24/06/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté un rapport d’évaluation finale de la mise en œuvre du programme communautaire pluriannuel (1998-2002) pour stimuler la mise en place de la société de l’information en Europe (PROMISE).

Au cours de la première phase (1998-1999), le programme a rigoureusement suivi les objectifs tels que formulés dans la base juridique, à savoir: sensibilisation du public et compréhension du potentiel de la société de l’information ; optimiser les avantages socio-économiques de la société de l’ information en Europe ; renforcer le rôle et la visibilité de l’Europe dans le cadre d’une société de l’information globale.

En 2000, le plan d’action eEurope 2002 a été introduit avec trois objectifs principaux: un internet moins cher, plus rapide et plus sûr ; investir dans les personnes et les compétences ; stimuler l’utilisation de l’internet. Le programme PROMISE a été un moyen de soutenir le plan d’action eEurope et, en 2000, ses activités ont été recentrées et certaines ont été restreintes.

Dans la deuxième phase (2001-2002), une nouvelle série d’objectifs est venue se greffer aux anciens : évaluation des performances pour mieux suivre les nouveaux développements de la société de l’information ; identification et la diffusion des bonnes pratiques ; portail eEurope ; forum sur la société de l’information avec un nouveau mandat pour soutenir l’optimisation du plan d’action eEurope.

Globalement, la réorientation par la Commission du programme sur le plan d’action eEurope 2002 est considérée comme positive dans l’évaluation. L’ évaluation reconnaît également que le cofinancement des conférences sur l’administration et la santé en ligne était un succès, avec un impact important en termes d’actions complémentaires menées par les décideurs politiques nationaux. Il est toutefois recommandé que d’avantage d’efforts soient faits pour soutenir de manière plus intégrée l’échange et la diffusion des bonnes pratiques. Cette recommandation est maintenant prise en compte en mettant l’accent sur les objectifs stratégiques des études qui sont financées, et en accordant une attention particulière à l’élaboration des cadres pour l’échange de bonnes pratiques dans les domaines de l’administration en ligne, du commerce électronique et de la santé en ligne. L’

évaluation reconnaît que le Forum sur la société de l'information était une «réussite au cours des premières années» de la mise en œuvre du programme. Il a apporté des contributions importantes dans le domaine des aspects sociaux et la demande des TIC par les consommateurs et les citoyens.

Enfin, les recommandations formulées concernant la gestion du programme MODINIS à la suite de l'expérience acquise avec le programme PROMISE ont été prises compte en conférant un rôle clair au comité de gestion dans la mise en œuvre de la stratégie eEurope.Le programme MODINIS suit dans une large mesure la même philosophie que la seconde moitié du programme PROMISE. Il soutient le plan d'action eEurope 2005 lancé par le Conseil européen de Séville en juin 2002 et se concentre sur quatre objectifs : a) suivi des performances des États membres et à l' intérieur de ceux-ci ; b) soutien aux efforts des États membres dans le cadre du plan d'action eEurope au niveau national, régional ou local, par l' analyse des bonnes pratiques eEurope et l'élaboration de mécanismes d'échange d'expériences; c) apport au groupe directeur du plan d'action eEurope des informations nécessaires pour lui permettre d'évaluer la direction stratégique appropriée du plan d'action 2005; d) préparation de la mise en place de la structure qui sera chargée, au niveau européen, des questions de sécurité des réseaux et de l'information.